NOTE D'INFORMATION

UPLINE SECURE PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22109 en date du 26/07/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général** , qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

Youssef CHARAFE-EDDINE

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE SECURE PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038499**
- Date et référence de l'agrément : **05/09/2019, GP19152**
- Date de création : **08/11/2019**
- Siège social : **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Youssef CHARAFE-EDDINE.**
- Etablissement dépositaire : **BANQUE CENTRALE POPULAIRE** sise à **101 BD MOHAMED ZERKTOUNI CASABLANCA** représentée par **Othman TAJEDDINE.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGE D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU

- Commissaire aux comptes : **MAZARS** représentée par **Abdou Souleye DIOP**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1,1 (exclu)**
- Sensibilité max : **5,1 (inclus)**
- Indice de référence : **100% MBI MT tel que publié par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts, une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme en investissant dans des titres émis ou garantis par l'État. Aussi, le FCP a pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est un OPCVM "Obligations moyen et long terme". Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM " Obligations moyen et long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titres de créances émis par l'Etat Marocain et en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Les titres de créances dans lesquels l'actif du fonds sera investi, sont à 100% des titres émis ou garantis par l'Etat Marocain.

 Aussi, les créances représentatives des opérations de pension ont exclusivement comme sous-jacent des titres émis par l'Etat Marocain.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
 - **Bons du Trésor ;**
 - **Les titres émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;**
 - **Titres à l'international ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Actions et parts d'OPCVM Monétaires, OCT et OMLT ayant une exposition à 100%, hors créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités, dans la dette souveraine marocaine;**
 - **Prêt-emprunt de titres.**
 - **Dépôt à Terme.**

- Durée de placement recommandée : **1 à 2 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **26/12/2019**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, Chaque vendredi, si celui-ci est férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion du fonds ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), et ce au plus tard le vendredi avant 11h30 et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Ladite valeur liquidative est calculée le même jour.**
- Affectation des résultats : **Mixte. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est :

 - **Banque Centrale Populaire ; Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ; Téléphone : 0522 20 25 33.**

 Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**
 -

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du Commissaire aux Comptes	10.000 MAD HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
3- Commission du Dépositaire	0,04% HT
4- Frais Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3.600 MAD HT
5- Frais Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
6- Commission AMMC	0,025% HT
7- Prestation de la Société de Gestion	Frais De Gestion -1-2-3-4-5-6

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★
AMMC
MAR